

Intitulé du poste: Assistant Social (H/F)
Nature du poste: Assistant social temps plein- CDI avec possibilité de titularisation
Pôle : 94G15
Direction : DOSS
Communes : Cachan, Arcueil, Gentilly, Kremlin Bicêtre
Unités : Intra-hospitalières à Villejuif

LE GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD

Le groupe hospitalier Paul Guiraud (GHPG) assure une **mission de service publique en psychiatrie pour les adultes** qui couvre 11 secteurs de psychiatrie générale, dont cinq se situant dans le département du **Val-de-Marne** et six dans les **Hauts-de-Seine**. Il dessert 30 communes regroupant plus de **920 000 habitants**.

Le groupe hospitalier Paul Guiraud est l'un des trois hôpitaux psychiatriques les plus importants de France. Près de **21 000 patients y sont traités chaque année dont 80% en extrahospitalier**. Il dispose pour cela de 32 unités de soins en intra hospitalières réparties sur deux sites d'hospitalisation (Villejuif et Clamart) et de plus de 50 **structures extrahospitalières**. Il compte aussi des unités de soins spécifiques : l'unité pour malades difficiles (**UMD**) avec ses 69 lits, une unité d'hospitalisation spécialement aménagée dédiée aux détenus de l'Île de France de 60 lits, un service médico-psychologique régional (**SMPR**) à la prison de Fresnes, deux CSAPA, un à Bagneux, le CSAPA Liberté et l'autre adossé au SMPR de Fresnes, d'une fédération de thérapies familiales, d'une fédération de spécialités médicales (pour les soins somatiques). L'établissement contribue à l'activité des urgences psychiatriques au sein des services d'accueil et d'urgence (SAU) des hôpitaux Bicêtre, Antoine Béclère et Ambroise Paré.

Environ 2000 personnels assurent cette mission : le caractère pluridisciplinaire des équipes concourt à une meilleure prise en charge des patients. Les équipes médicales sont investies dans de nombreux travaux de recherche.

Deux instituts de formation sont rattachés au groupe hospitalier Paul Guiraud : un pour les infirmiers (I.F.S.I.) et un pour les aides-soignants (I.F.A.S).

Spécificité du pôle

Le secteur 94G15 couvre 4 communes du Val de Marne, répondant aux besoins en soin psychiatrique public de 95320 habitants (INSEE 2015). Il est doté de 36 lits d'hospitalisation à temps complet au 31 décembre 2017, d'un hôpital de jour sur le site de Villejuif, deux appartements communautaires de 2 places, d'un C.A.T.TP. (Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel), des places en Accueil Familiale Thérapeutique (A.F.T) et de deux lieux de consultations, le Centre médico-psychologique (CMP) à Cachan et un au Kremlin Bicêtre.

Un travail partenarial est instauré sur l'extra hospitalier avec les acteurs locaux favorisant l'articulation entre le sanitaire, le social.

Présentation de la filière socio-éducative sur ce secteur :

5 assistants sociaux (2. ETP en intra hospitalier 2 ETP en extra hospitalier et 0.5 ETP en HDJ) et 1 éducatrice spécialisée en intra et en HDJ, 1 secrétariat social sur l'intra hospitalier.

1 – Identification de la fonction

Intitulé : Assistant social (assistant socio-éducatif)
Affectation : Pôle 94G15
Lieux d'intervention : Site de Villejuif en intra-hospitalier
(Remplacement ponctuel sur les autres structures du secteur)

2 – Missions de l'assistant social

L'article 3 du décret du 21 août 2018, précise que : « *les assistants sociaux ont pour mission de conseiller, d'orienter et de soutenir les personnes accueillies et leurs familles. Ils aident les personnes accueillies et leurs familles dans leurs démarches et informent les services dont ils relèvent pour l'instruction d'une mesure d'action sociale. Ils apportent leur concours à toute action susceptible de prévenir les difficultés sociales ou médico-sociales rencontrées par la population ou d'y remédier. Ils assurent, dans l'intérêt de ces personnes, la coordination avec d'autres institutions ou services sociaux et médico-sociaux*

Dans le respect des personnes, ils recherchent les causes qui compromettent leur équilibre psychologique, économique ou social. Ils conseillent et accompagnent ces personnes dans l'objectif d'améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel.

Leurs actions participent à un accompagnement individuel ou à des interventions collectives en intégrant la participation des personnes aux prises de décisions et à la mise en œuvre des actions les concernant.»

Dans une démarche éthique et déontologique, l'assistant de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

L'A.S. est responsable de l'accompagnement socio-éducatif de personnes prises en charge au sein du secteur psychiatrique.

Il intervient dans le respect du projet thérapeutique.

Sa spécificité est d'être à la fois A.S. et membre d'une équipe pluridisciplinaire où s'élabore une compréhension de la réalité psychique du patient.

Avec l'aide de l'équipe, il doit pouvoir ajuster son intervention aux capacités sociales des personnes qui peuvent fluctuer dans le temps.

L'A.S. ne peut intervenir sans évaluation sociale et sans connaître personnellement l'usager.

Il doit être particulièrement attentif à la situation sociale des personnes vulnérables.

A.S. en psychiatrie est une spécialisation qui se construit en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, avec l'aide de ses pairs, par la formation continue mais aussi au quotidien par l'expérience.

Dans ce cadre, l'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel,
- développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société,
- mener avec eux toutes actions susceptibles de prévenir ou de surmonter leurs difficultés. »

3 – Position de la fonction dans la structure

Rattachement hiérarchique : Le supérieur hiérarchique direct est le cadre socio-éducatif. La direction de rattachement est la Direction Parcours de soin.

Rattachement fonctionnel : L'ASE comme les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire, est placé sous la responsabilité du médecin chef de pôle, responsable de l'organisation générale du secteur et des différents médecins dans la prise en charge des patients. L'ASE travaille en complémentarité et en bonne entente avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire et d'encadrement du pôle.

Relations professionnelles les fréquentes :

Interne : Equipe pluridisciplinaire, service des frais de séjour

Externe: Travail avec les partenaires sociaux, médico-sociaux et institutionnels

4 – Activités dans la structure

Permanentés (selon le référentiel métier)

Accueil et écoute du patient, de sa famille

- Organiser et faciliter l'accès au service social
- Accueillir les personnes dans le respect de la confidentialité.
- Instaurer une relation de confiance avec la personne.
- Recueillir l'expression des personnes en utilisant des techniques d'entretien.
- Analyser les demandes des personnes pour comprendre la situation.

Evaluation, conseil et orientation

- Evaluer la situation des personnes en tenant compte de l'impact de leurs pathologies, leurs potentialités et des ressources de leur environnement (dynamique familiale et/ou du réseau proximité).
- Confronter et mettre en complémentarité les observations des différents intervenants
- Informer les personnes sur leurs droits et les dispositifs ou services adaptés à leur situation.
- Donner une information adaptée, pertinente et actualisée
- Conseiller les patients (en lien avec leur famille) sur les actions ou démarches à entreprendre pour améliorer leur situation.
- Orienter les patients vers les interlocuteurs ou les services appropriés.

Accompagnement social individuel

- Apporter un soutien en mobilisant les ressources propres de la personne et celles de son environnement.
- Elaborer avec la personne un plan d'actions pour mener l'accompagnement social individuel, dans le respect du projet de soins et dans la limite des contraintes institutionnelles
- Mobiliser les dispositifs d'aide, se coordonner avec les réseaux de partenaires appropriés.
- Assurer un rôle d'interface entre les personnes et les acteurs concernés par les situations. • Mettre en œuvre le plan d'actions en évaluant en continu avec la personne l'évolution de sa situation.
- Ajuster avec la personne le plan d'actions.
- Communiquer et transmettre les informations strictement nécessaires à l'évolution de la situation.
- Passer le relais pour garantir la continuité du suivi en fin de prise en charge.

Accompagnement social collectif

- Elaborer avec les personnes les projets d'accompagnement social collectif.
- Mettre en œuvre avec les personnes les projets d'accompagnement social collectif en les évaluant en continu.
- Mobiliser les ressources des personnes.
- Mobiliser les réseaux de partenaires appropriés sur le territoire.
- Assurer le lien entre les personnes et les acteurs concernés par les situations.
- Ajuster les projets d'accompagnement social collectif avec les personnes.
- Communiquer et informer sur les projets d'accompagnement social collectif.

Travail en équipe pluridisciplinaire, partenariat et en réseau

- Partager son expertise sociale avec l'équipe, respecter l'expertise des autres membres de l'équipe
- Travailler en complémentarité
- Être force de propositions pour répondre aux besoins des usagers
- Construire et entretenir des relations avec les partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires
- Faire appel aux partenaires en fonction de leurs missions et de leurs champs de compétence
- Participer à des réunions d'information, de concertation, de décision avec les partenaires
- Représenter par délégation son service auprès des partenaires, faire connaître son institution et ses missions.

Veille sociale/ expertise et formation

- Actualiser ses connaissances par la formation/ Mettre en place une démarche de veille professionnelle documentaire législative et réglementaire en matière de problématiques sociales et de politiques publiques.
- Contribuer à l'élaboration d'outils de travail pour la filière socio-éducative
- Contribuer à la réalisation de diagnostics sociaux au niveau de l'institution ou des territoires.
- Apporter un appui spécifique à l'intervention de divers partenaires ou des professionnels du champ éducatif, social ou médico-social.
- Participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité au sein de l'établissement, à l'élaboration du projet de service
- Porter à la connaissance des décideurs, les manques les limites, l'inadaptation de la législation existante et/ ou des structures
- Développer de nouvelles pratiques professionnelles
- Contribuer à la professionnalisation des étudiants en formation
- Accueillir et soutenir les nouveaux professionnels dans l'institution

Evaluer son activité

- Rendre compte de son activité à sa hiérarchie

Autres missions

- Utiliser les outils mis à disposition par l'institution (comme le dossier patient informatisé)
- Adapter son activité à l'évolution des besoins

5 – Profil nécessaire pour la fonction

Niveau d'emploi : Catégorie-A

Statut / Corps / grade	Corps : Assistant socio-éducatif – Emploi : assistant de service social décret n°2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la FPH à caractère socio-éducatif.
Formations	D.E. d'assistant de service social ou équivalent pour les diplômés étrangers
Expériences	Expérience ou stage en psychiatrie souhaité Permis B nécessaire pour ce poste

Compétences	<p>Savoir Connaître les maladies mentales, la législation pour les personnes en situation de handicap et personnes vulnérables, les structures d'accueil et d'accompagnement existantes pour ce public.</p> <p>Savoir faire - Conduire une intervention sociale d'aide à la personne (évaluer une situation, élaborer et mettre en œuvre un plan d'aide négocié et apprécier les résultats de l'intervention) - S'informer, se former et faire évoluer ses pratiques, développer et transférer ses connaissances professionnelles. - Savoir prendre en compte les pathologies mentales - Savoir élaborer, gérer et transmettre de l'information et établir une relation professionnelle, - Savoir développer des actions en partenariat et en réseau, s'inscrire dans un travail d'équipe.</p> <p>Savoir être - Savoir prendre en compte les pathologies mentales, savoir travailler en équipe pluridisciplinaire dans le champ sanitaire - Capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire où le soin prime, à partager son évaluation sociale, à prendre en compte l'expertise des différents intervenants - Capacité à travailler en partenariat avec les intervenants sociaux, médico-sociaux et sanitaires. - Capacité à s'inscrire dans le groupe des ASE de l'établissement, à partager ses savoirs et à accepter le tutorat de collègues plus anciens. - Capacité à s'adapter à chaque projet de soin et à leur évolution</p>
-------------	--

Qualités	<ul style="list-style-type: none"> - Diplomatie - Pédagogie, - Capacité d'adaptation, de négociation - Prise de parole aisée - Esprit de synthèse - Aisance rédactionnelle
----------	--

6 – Organisation du travail

Durée : Poste temps plein

Horaires :

Travail du Lundi au vendredi, horaires à déterminer avec le chef de pôle.

7 – Pour postuler

Renseignements sur le poste :

Brigitte FAGES, cadre supérieure socio-éducative
brigitte.fages@gh-paulguiraud.fr

01 42 11 72 46

Anne Marie SAINT-AIME, cadre socio-éducative
annemarie.saintaime@gh-paulguiraud.fr

01 42 11 73 68

Adresser les candidatures (lettre de motivation et CV) par courrier :

Direction des ressources humaines, 54 avenue de la république BP 20065 94806 Villejuif cedex

Ou par mail : recrutement@gh-paulguiraud.fr

L'intéressé(e), en accord avec son employeur, atteste avoir pris connaissance de sa fiche de poste

Nom :

Prénom :

Fait-le :

A :

Signature de l'intéressé(e)